

MOBILITE ETUDES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS+

L'action clé 1 du programme Erasmus+ 2021-2027 concerne la mobilité des étudiant.e.s pour un séjour d'études ou un stage en entreprise et la mobilité des personnels (enseignants et administratifs).

Un étudiant.e peut bénéficier du programme Erasmus+ 12 mois maximum par cycle d'études (études et ou stage cumulé).

Pays éligibles

- Les 27 états membres de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, France, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède)
- Les Etats de l'Espace Economique Européen (EEE) (Islande, Liechtenstein, Norvège)
- Les Etats candidats à l'adhésion (Turquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Serbie)

Durée

Chaque composante de l'université Le Havre Normandie - la Faculté des Affaires Internationales, l'UFR des Sciences et Techniques, l'UFR des Lettres et Sciences Humaines, l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) et l'Institut Supérieur d'Etudes Logistiques (ISEL) - participe à ce programme, ce qui permet aux étudiant.e.s d'effectuer une mobilité de 2 à 12 mois dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire, de la deuxième année d'études au doctorat.

Conditions

- Il n'y a pas de conditions de nationalité pour participer au programme Erasmus+
- Les étudiant.e.s doivent être inscrits à l'université Le Havre Normandie dans un programme sanctionné par un diplôme d'enseignement supérieur. Les frais d'inscription sont payés à l'ULHN. L'étudiant.e doit être en possession de sa carte d'étudiant du Havre avant le départ.
- L'université Le Havre Normandie reconnaît la période d'études à l'étranger selon les notes obtenues et valide le séjour d'études dans le cadre de la Licence ou du Master. La reconnaissance académique est un des principes fondamentaux de la charte Erasmus+ (30 crédits pour un semestre et 60 pour une année).
- Les étudiant.e.s en situation de handicap peuvent bénéficier du programme et percevoir un financement complémentaire pour besoins spécifiques.
- Une mobilité ne peut s'effectuer que si elle est inscrite dans un accord de coopération 2022-2027 entre l'ULHN et une université partenaire. Les destinations offertes aux étudiant.e.s sont variables selon les disciplines.
- La mobilité doit être inscrite dans le schéma de mobilité de la composante de rattachement.

Plateforme linguistique de la Commission Européenne

Tout étudiant.e effectuant une mobilité Erasmus+ doit obligatoirement passer un test de langue sur la plateforme linguistique mise en place par la Commission Européenne appelée « Online Linguistic Support » (OLS).

Ce test disponible dans plusieurs langues (bulgare, tchèque, danois, allemand, estonien, grec, anglais, espagnol, français, croate, italien, letton, lituanien, hongrois, néerlandais, polonais, portugais, roumain, slovaque, slovène, finnois et suédois...) permet d'évaluer vos compétences linguistiques en compréhension orale, écrite, en grammaire et vocabulaire conformément au cadre commun européen de référence en langues : <https://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>

Les étudiant.e.s doivent passer le test dans la langue d'enseignement liée à leur mobilité :

- Avant le départ en mobilité
- A leur retour

(cf. fiche « Online Linguistic Support (OLS)).

Financement Erasmus+

Le programme Erasmus+ permet de rendre les étudiant.e.s allocataires, partiellement allocataires ou non allocataires d'une bourse Erasmus+. Dans tous les cas un.e étudiant.e non allocataire conserve le label Erasmus+.

La Commission Européenne a défini 3 groupes pays avec des montants de bourse.

Le montant mensuel de la bourse Erasmus+ décidé par l'université Le Havre Normandie pour 2019-2020 est le suivant :

GROUPE	Pays de destination	Allocation <u>mensuelle études</u>
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Royaume-Uni, Suède	270€
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal	220€
Groupe 3	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie	170€

NB : Les étudiant.e.s boursiers sur critères sociaux conservent leur bourse CROUS durant leur mobilité.